

RELATIONS EXTÉRIEURES, COMMERCE ET DÉFENSE

21.1 Opérations extérieures du Canada

Dans les années 1980, d'importants changements ont transformé la conduite des relations extérieures du Canada. Ainsi, en avril 1981, la responsabilité du programme d'immigration à l'étranger a été transférée au ministère des Affaires extérieures en même temps que le personnel préposé au service extérieur de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Parmi les composantes du programme, on peut mentionner le recrutement d'immigrants, l'admission de réfugiés et l'entrée au Canada de touristes, d'étudiants et de travailleurs temporaires. De même, le personnel sur le terrain de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est devenu partie intégrante du Ministère.

En janvier 1982, le gouvernement fédéral a effectué un important remaniement de ses ministères chargés de l'économie et des affaires extérieures, confiant aux Affaires extérieures les charges concernant la politique du commerce international et la promotion des échanges commerciaux que détenait l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce.

À la suite de ces changements, le mandat et les responsabilités que s'est vu confier le ministère des Affaires extérieures se sont élargis, englobant l'éventail complet des relations internationales du Canada, y compris la politique étrangère, le commerce, l'immigration et l'aide au développement. En outre, le Ministère collabore avec les autres ministères en leur accordant un soutien administratif pour leurs activités à l'étranger ou en veillant à leurs intérêts internationaux s'ils n'ont pas d'activités à l'étranger.

Depuis quelques années, le Ministère a apporté plusieurs ajustements à sa structure afin d'intégrer plus étroitement ses fonctions politiques, économiques et commerciales et de simplifier la prestation des programmes à l'étranger.

En janvier 1986, on a réorganisé plusieurs services du Ministère qui s'occupaient du renseigne-

ment pour former la nouvelle Direction générale du renseignement extérieur. Cette direction générale est chargée, pour le compte du Ministère et du gouvernement, de la collecte de renseignements politiques et économiques ayant trait aux aptitudes, aux intentions ou aux activités de personnes et d'États étrangers.

21.2 Statut international du Canada

L'évolution qu'a connue le ministère des Affaires extérieures depuis sa création en 1909 reflète la présence grandissante du Canada sur la scène internationale. Jusqu'au XX^e siècle, les négociations canadiennes avec les pays étrangers s'effectuaient par l'intermédiaire du Foreign Office britannique, et les relations avec les autres parties de l'Empire, par la voie du Colonial Office. Après la Première Guerre mondiale, l'affirmation progressive de l'autonomie du Canada dans les questions internationales et l'importance accrue de son rôle à l'extérieur ont rendu inévitable et impérative l'expansion des services et de la représentation. L'accord intervenu lors de la Conférence impériale de 1926 a marqué une étape importante dans l'évolution du statut international du Canada. Aux termes de cette entente, le Canada devenait souverain en matière de négociations et d'affaires internationales.

Au cours des années 1920, le Canada a établi ses propres relations diplomatiques avec plusieurs pays, notamment les États-Unis, la France et le Japon. En 1987, on comptait 115 missions diplomatiques et consulaires canadiennes dispersées dans 82 pays. Bon nombre d'ambassades et de hauts-commissariats sont accrédités auprès de deux gouvernements ou plus, et à ceux-ci se joignent 32 consulats honoraires, ce qui permet au Canada d'entretenir des relations diplomatiques avec 84 autres pays. D'autre part, 101 pays ont des missions diplomatiques à Ottawa, et 48 autres ont des représentants accrédités mais non résidents.

L'adhésion du Canada à des organismes internationaux a rendu nécessaire la création d'une